

**DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT**

CM 27.09.2021 – 04-78

COMMUNE DE MEURCHIN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES

**DE LENS
CANTON
DE WINGLES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 SEPTEMBRE 2021**

**OBJET : INSTALLATIONS CLASSEES – SOCIETE AUTOMOTIVE CELLS
COMPANY SE A DOUVRIN ET BILLY BERCLAU**

Nombre de membres en
exercice : **27**

Nombre de Conseillers
Municipaux présents : **21**

Quorum : **9**

L'an deux mille vingt et un, le 27 septembre à 18 heures 40, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Frédéric ALLOÏ, Maire de Meurchin, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, soit le 21 septembre 2021.

ETAIENT PRESENTS : Tous les conseillers municipaux : Frédéric ALLOÏ, Christine HENNACHE, Bernard JASPART, Brigitte MARTIN, Jean-Louis LEFEBVRE, Christophe SOYEZ, Ludovic MONTAGNE, Michel JEDRZEJEWSKI, Dominique BUQUET, Sylviane JASPART, Didier DERACHE, Dominique MOUTON, Bernard NOWICKI, Patrice EVRARD, Ismaël SCHUBERT, Jérémy REGNIER, Aurélie LEFEBVRE, Cathy WASYLIKOW, Steve TIRLOIT, Éric RAJCZYK et Anne DELATTRE.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : Mesdames Maryline BAILLET, Pauline LESCOUF, Pauline GAROT et Angélique WISPELAERE, qui ont donné pouvoir à Mesdames Christine HENNACHE, Dominique MOUTON, Monsieur Ismaël SCHUBERT et Madame Cathy WASYLIKOW

ABSENTS EXCUSES : Madame Sylvie DUPUIS, Monsieur Césaire BRANCHU

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Aurélie LEFEBVRE

Par courrier en date du 11 août 2021, le Préfet du Pas-de-Calais informe la mairie de Meurchin qu'un arrêté préfectoral ouvre une enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter une unité de fabrication de batteries pour voitures électriques (Gigafactory) sur le territoire des communes de Douvrin et Billy Berclau, présentée par la société Automotive Cell Company SE.

Un commissaire enquêteur sera présent en mairie de Douvrin entre le 6 septembre 2021 et le 8 octobre 2021 et un affichage effectué en mairie de Meurchin à compter du samedi 21 août 2021.

Des observations et propositions du public peuvent également être formulées du 6 septembre au 8 octobre 2021 sur le site de la préfecture du Pas-de-Calais.

Vu le Code de l'environnement,

Vu la nomenclature des installations classées,

Vu la demande présentée le 8 juin 2021 par la société Automotive Cells Company SE, dont le siège social est situé 26 quai Charles Pasqua à 92300 Levallois Perret, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une unité de fabrication de batteries pour voitures électriques (gigafactory) sur le territoire des communes de Douvrin et de Billy Berclau,

Vu le récépissé de dépôt de demande de permis de construire n° PC 062 132 21 00007 délivré le 30 juin 2021 par la commune de Billy Berclau à la société Automotive Cells Company SE,

Vu le récépissé de dépôt de demande de permis de construire n° PC 062 276 21 00012 délivré le 8 juin 2021 par la commune de Douvrin à la société Automotive Cells Company SE,

Vu les études d'impact et de dangers et les pièces du dossier produit à l'appui de cette demande,

Vu les attestations des maires de Billy Berclau et Douvrin déléguant au Préfet du Pas de Calais le soin d'organiser une enquête unique sur les demandes précitées,

Vu le rapport de Monsieur le Directeur Régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement en date du 26 Juillet 2021, déclarant la recevabilité du dossier,

Vu le mémoire en réponse en date du 6 août 2021 de l'exploitant sur l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale des Hauts de France,

Les conseils municipaux des communes de Douvrin et de Billy Berclau et celui des communes de Bénifontaine, Hasines, Hulluch, Meurchin, Vendin le Vieil, Wingles, Bauvin, Hantay, Illies, La Bassée, Marquillies, Sainghin en Weppes, Salomé donneront leur avis sur la demande d'autorisation environnementale unique dès l'ouverture de l'enquête.

Vu l'avis de la Commission Sécurité en date du 3 septembre 2021,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, EMET** un avis sur l'autorisation environnementale liée à l'exploitation d'une unité de fabrication de batteries pour voitures électriques (gigafactory) sur le territoire des communes de Douvrin et de Billy Berclau et sur les permis de construire déposés par la société Automotive Cells Company SE.

POUR AMPLIATION

Fait et délibéré à MEURCHIN, le 28 septembre 2021

Suivent
Pour extrait certi

Le Maire,



Frédéric ALLOÏ

AR-Sous-Préfecture de Lens

Acte certifié exécutoire

062-216205732-20210928-578-DE

Réception par le Sous-Préfet : 28-09-2021

Publication le : 28-09-2021